|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | FCAJ/72/7**ORIGINAL :** anglaisDATE : 16 septembre 2015 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES |
| Genève |

Comité administratif et juridique

Soixante‑douzième session
Genève, 26 et 27 octobre 2015

Échange et utilisation de logiciels et d’équipements

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

 L’objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux concernant l’échange et l’utilisation de logiciels et d’équipements.

 Le CAJ est invité à noter que le TC, à sa cinquante‑deuxième session qui se tiendra à Genève du 14 au 16 mars 2016, sera informé que les débats sur l’inclusion dans le document UPOV/INF/16 du logiciel SISNAVA se poursuivront au sein du TWC, à sa trente‑quatrième session, en 2016.

 Les abréviations ci‑après sont utilisées dans le présent document.

 CAJ : Comité administratif et juridique

 TC : Comité technique

 TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

 TWP : Groupes de travail techniques

#

 La structure du présent document est la suivante :

Résumé 1

Objet 2

Document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” 2

# Objet

 L’objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux concernant l’échange et l’utilisation de logiciels et d’équipements.

# Document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”

 La procédure d’examen des logiciels proposés pour inclusion dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” est décrite comme suit dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” :

“2. Procédure à suivre pour inclure des logiciels

“Les logiciels qu’il est proposé d’inclure dans le document UPOV/INF/16 par les membres de l’Union sont tout d’abord soumis pour examen au Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC). En fonction des logiciels présentés et de l’expérience des membres de l’Union, le TWC formule une recommandation au Comité technique (TC) en ce qui concerne la mention éventuelle de ces logiciels dans le document UPOV/INF/16. Si le TC et le Comité administratif et juridique (CAJ) formulent une recommandation positive, les logiciels seront mentionnés dans un projet de document UPOV/INF/16, qui sera examiné par le Conseil en vue de son adoption. Le document UPOV/INF/16 est adopté par le Conseil.”

 À sa trente‑deuxième session[[1]](#footnote-2), le TWC a suivi par voie électronique un exposé d’un expert du Mexique sur le logiciel SISNAVA qui est reproduit à l’annexe V du document TWC/32/7[[2]](#footnote-3).

 Le TC, à sa cinquante et unième session[[3]](#footnote-4), et le CAJ, à sa soixante et onzième session[[4]](#footnote-5), ont noté que les débats sur l’inclusion dans le document UPOV/INF/16 du logiciel SISNAVA se poursuivraient au sein du TWC, sous réserve de la conclusion des débats sur la variation des descriptions variétales au fil des ans en différents endroits[[5]](#footnote-6).

 À sa trente‑troisième session[[6]](#footnote-7), le TWC est convenu que les débats sur l’inclusion du logiciel SISNAVA dans le document UPOV/INF/16 devraient se poursuivre en son sein, sous réserve de la conclusion des débats sur la variation des descriptions variétales au fil des ans en différents endroits[[7]](#footnote-8).

 À sa cinquante‑deuxième session[[8]](#footnote-9), le TC notera que les débats sur l’inclusion dans le document UPOV/INF/16 du logiciel SISNAVA se poursuivront au sein du TWC, à sa trente‑quatrième session, en 2016.

 *Le CAJ est invité à noter que le TC, à sa cinquante‑deuxième session qui se tiendra à Genève du 14 au 16 mars 2016, sera informé que les débats sur l’inclusion dans le document UPOV/INF/16 du logiciel SISNAVA se poursuivront au sein du TWC, à sa trente‑quatrième session, en 2016.*

[Fin du document]

1. Tenue à Helsinki du 2 au 6 juin 2014. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir le paragraphe 87 du document TWC/32/28 “*Report*”. [↑](#footnote-ref-3)
3. Tenue à Genève du 23 au 25 mars 2015. [↑](#footnote-ref-4)
4. Tenue à Genève le 26 mars 2015. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir le paragraphe 205 du document TC/51/39 “Compte rendu” et le paragraphe 57 du document CAJ/71/10 “Compte rendu des conclusions”. [↑](#footnote-ref-6)
6. Tenue à Natal (Brésil) du 30 juin au 3 juillet 2015. [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir le paragraphe 98 du document TWC/33/30 “*Report*”. [↑](#footnote-ref-8)
8. Prévue à Genève du 14 au 16 mars 2016. [↑](#footnote-ref-9)